

## LE LIVRE VERT ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

par **Paul-Émile Gingras**, directeur du Service d'étude et de recherche au CADRE

---

Dans cette note sur le Livre vert et la formation professionnelle nous dirons brièvement comment on veut améliorer l'enseignement secondaire professionnel et comment aussi on remet à plus tard les vraies questions.

Le Livre vert se situe implicitement à l'intérieur des politiques et des structures traditionnelles de l'enseignement secondaire professionnel, qu'il cherche à améliorer. Bien qu'il existe, de façon notoire, des difficultés d'organisation et d'orientation dans ce secteur<sup>1</sup>, il n'en n'est pas fait mention parmi les «problèmes actuels» de l'école secondaire (3, 18-33). L'on nous propose les mesures d'amélioration, sans remettre le système en discussion, dans les sections «organisation de l'école secondaire» (3, 50-56), «répartition des matières» (3,

60-61, maquettes et remarques) et «conséquences du réaménagement» (3, 62-72).

Le premier cycle (secondaire I, II, III) est réservé exclusivement à la formation générale. L'enseignement professionnel se retrouve au second cycle sous deux formes: formation professionnelle courte ou programmes de durée variable commençant en secondaire IV pour se terminer en IV ou V; formation professionnelle longue s'étendant sur IV, V et VI. Dans le cas de la formation longue, on consacre les deux tiers du temps en secondaire IV à la formation générale et la moitié en secondaire V, alors que le secondaire VI constitue une véritable année d'apprentissage et de formation pratique, en collaboration possiblement avec le monde du travail.

Cette orientation, si l'on accepte la conception sous-jacente, marque un progrès net sur la situation actuelle. Elle retarde d'une année la spécialisation des élèves dans un métier. Elle maintient des objectifs de formation générale durant cette formation professionnelle. En prolongeant d'une année (secondaire VI) les études secondaires, l'on situe pratiquement «l'année d'apprentissage» vers 17-18 ans. On est en fait au post-secondaire. L'on imagine que cette année d'études professionnelles sera aussi accessible aux adultes et aux «drop-in». Ces orientations marquent un net progrès.

En plus des difficultés d'organisation et d'orientation que connaît déjà l'enseignement professionnel, soulignons la pierre d'achoppement majeure que constituent le personnel enseignant de ce secteur et son perfectionnement. Dans son *Rapport annuel 1974-75* sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'Éducation analyse la situation et fait des recommandations pressantes pour améliorer le statut professionnel des enseignants de ce secteur<sup>2</sup>. Face au fait par exemple qu'une majorité de ces enseignants ne possédaient pas encore, en 1975, de brevet d'enseignement, le Conseil formule des observations sur le recrutement des candidats, sur le statut professionnel des enseignants du professionnel, sur le perfectionnement des maîtres en exercice et sur les rôles des universités et du milieu dans ce perfectionnement. Malheureusement, le Livre vert attend d'autres sources des rapports sur la formation des maîtres qui lui permettront

d'élaborer des politiques. En attendant, la formation professionnelle est directement reliée au problème des maîtres et les améliorations souhaitées retarderont.

Le problème majeur cependant que nous voudrions soulever dans cette note est le fait qu'une fois de plus on remet à plus tard l'étude des questions fondamentales que pose l'enseignement professionnel au secondaire. Cette formation professionnelle, au sens traditionnel du terme, a-t-elle sa place au secondaire? Quels en seraient les objectifs? Quel type de maîtres faudrait-il former?

Les questions fondamentales se situent dans les objectifs de l'école obligatoire de base, dans la conception de cette formation de base, dans le contexte de l'éducation permanente, dans les rôles respectifs de l'école et du milieu dans la formation professionnelle. Sans entrer dans ces discussions, il nous paraît de première importance que l'organisation temporaire de l'enseignement professionnel que propose le Livre vert ne soit pas un prétexte pour repousser indéfiniment encore la réflexion sur ces problèmes fondamentaux que pose l'enseignement professionnel au secondaire.

Dans son rapport *Le Collège*, il y a trois ans, le Conseil supérieur faisait de semblables observations<sup>3</sup>. La formation professionnelle, recommandait-il, devrait se situer au post-secondaire. Le lieu du secondaire, c'est celui de la formation générale, non pas d'une formation académique, tirée des seuls apprentissages des matières dites «générales» (langues, mathématiques, sciences humaines et

expérimentales), mais d'une formation qui comprendrait une forte présence, tout le long du secondaire, des arts et des techniques. Cette formation de base viserait à atteindre les objectifs personnels et sociaux du secondaire en tenant compte en outre des dispositions naturelles variables des individus dans l'organisation des activités d'apprentissage. Les objectifs de l'école secondaire doivent s'ajuster à une philosophie et à un contexte d'éducation permanente: que doit être la formation de base pour celui qui, sa vie durant, se perfectionnera, évoluera? Que devient la formation de base dans un contexte de formation continue? La France, par exemple, est engagée depuis 1971, dans un vaste programme de «formation professionnelle continue», financé aux deux tiers par les entreprises (\$1,200 millions) et un tiers par l'État (\$600 millions) en 1975, et accueillant cette même année 590,000 adultes. Que devient la formation secondaire dans ce contexte? Il nous apparaît essentiel que la base de l'éducation permanente soit assurée à chacun, que tous les élèves du secondaire aient le maximum de chances d'atteindre les objectifs d'une

formation générale personnelle, ce qui inclut une large présence de l'enseignement technique pour tous.

Le dialogue sur le Livre vert doit s'ouvrir aux questions fondamentales que le monde actuel se pose sur l'enseignement professionnel.

1. Selon les sources officielles suivantes: Richard Dufour. *Tableaux statistiques de l'éducation au Québec*. Service de la démographie scolaire, Doc. D.S. 9-38, ministère de l'Éducation, mai 1977; et Roger Lapierre. *Relance 1975, Satisfaction des études faites pendant l'année scolaire 1973-74*. Direction générale de la Planification, Doc. Éducation et emploi 4-24, ministère de l'Éducation, février 1977, il y avait, en 1975-1976, 104,660 élèves du secondaire inscrits à l'enseignement professionnel, dont 22,398 au professionnel court et 82,245 au professionnel long. Le ratio diplômés/inscriptions en Secondaire V était de 68.6% au secteur général et de 38.9% au secteur professionnel, en 1974-1975. Les motifs d'insatisfaction des sortants réfèrent moins aux enseignants ou à la difficulté des matières qu'à la mauvaise organisation et à la mauvaise orientation (Voir tableau 2.5b dans *Relance 1975*).
2. Conseil supérieur de l'Éducation. *Rapport annuel 1974/1975*. Québec, janvier 1976, pp. 121-129.
3. Conseil supérieur de l'Éducation. *Le Collège — Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*. Québec, juillet 1975, pp. 44-47.